



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Le 31 octobre 2017

## Colloque Sport Sur Ordonnance

**Samedi 2 décembre 2017**

### Les professionnels du sport et de la santé réunis à Enghien sur le thème du Sport sur Ordonnance

L'Auditorium des Thermes de la ville d'Enghien-les-Bains accueillera le samedi 2 décembre 2017 le colloque sur le Sport sur Ordonnance.

Organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS), le Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS), avec le soutien de la MAIF, la ville d'Enghien-les-Bains, les casinos Barrière, le Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France (CROSIF), le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et le Conseil Départemental du Val-d'Oise, la rencontre sera l'occasion d'aborder l'intérêt de la pratique des activités physiques et sportives dans le suivi et le traitement des maladies chroniques.

#### Le Sport sur ordonnance, enjeu national et régional

La mesure « Sport sur ordonnance » adoptée par les députés le 27 novembre 2015 dans le cadre du projet de loi sur la modernisation du système de santé, défendu par l'ancienne députée et Ministre des sports Valérie Fourneyron. Le principe est de permettre aux patients souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD) de se voir prescrire une activité sportive adaptée par leur médecin traitant ([Lire le décret](#)). La loi du 26 janvier 2016 précise que « **L'activité physique prescrite doit être considérée comme un médicament à part entière** ». Le texte établit une distinction entre le sport adapté et les actes de rééducation réservés aux professionnels de santé.

Ville pionnière en la matière, Strasbourg a expérimenté la mesure « sport sur ordonnance » dès 2012 en lien avec 300 médecins généralistes. La ville de Blagnac l'a appliquée dès 2013. L'Assistance publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) a signé une convention avec l'Etat en 2016



permettant « l'accueil de 750 malades chroniques sur des plateformes dédiées à la pratique sportive » (*Santé Magazine*, janvier 2017).

En Ile-de-France, le Plan régional Sport Santé bien-être a été signé le 27 septembre dernier par le préfet Michel Cadot et Christophe Devys directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS), en présence de Laurent de Lamarre, directeur par intérim de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) d'Ile-de-France. Le principe est de faciliter la prescription par les médecins traitants via un site internet dédié recensant les centres médico-sportifs homologués « santé sport », les associations sportives agréées et les sites de pratique sportive autonomes, avec le soutien de 5 fédérations sportives (athlétisme, aviron, natation, sports pour tous, Union nationale du sport scolaire) (*Le Monde*, septembre 2017)

Autre maillon important de la chaîne, les 8 Conseils territoriaux de Santé ont été mis en place le 21 avril 2017 par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France. Ils doivent notamment mettre en œuvre le projet régional de santé. La première séance d'installation du CTS Val d'Oise a eu lieu le 6 juillet dernier.

## Médecins et professionnels du sport au cœur du débat

Le Docteur Jean-Marie TURGIS du Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-d'Oise (CDOS 95) fera un exposé sur la loi « Sport sur ordonnance » et le Plan Régional Sport Santé Bien-Être.

Le Docteur VAUTIER-RIT, oncologue au Centre Hospitalier de Pontoise interviendra sur la thématique cancérologie et activités physiques, comme l'escrime.

Une première table-ronde se tiendra à la suite en présence de la directrice de l'association « Escrime Cancer Val-d'Oise » Fabienne LAROQUE et Jean-Louis BOUGLE, maître d'armes, qui parlera de son expérience personnelle : la pratique de l'escrime par des malades atteints d'un cancer du sein.

Le Docteur Pierre BILLARD du Comité Départemental Olympique et Sportif du Val-de-Marne présentera au cours d'une deuxième table-ronde la plateforme internet de mise en relation entre les patients, les médecins, les clubs et les éducateurs sportifs formés, « La Santé par le Sport » ([www.lasanteparlesport.fr](http://www.lasanteparlesport.fr)).

Le Docteur Gilbert PERES du Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile-de-France s'intéressera à la formation des éducateurs sportifs, à l'organisation administrative et au contenu des enseignements pour les encadrants sportifs.



Noëlle SALFATI, Vice-présidente du CDOS Val-d'Oise, en charge de la santé, abordera les pistes de financements du projet de plateforme et la formation des éducateurs sportifs.

En conclusion, le Docteur Jean-Marie TURGIS insistera sur les suites de la loi « Sport sur ordonnance » et l'extension à d'autres pathologies.

**Contacts presse :**

**CDOS 95 : 01-34-27-19-02**

**CDFAS : 01-34-27-28-50**